

**Accord-cadre de travaux**

|  |  |
| --- | --- |
| **Acte d'engagement** |  |

*Cadre réservé à l’acheteur*

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Accord-cadre N°** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **MONTANT € HT** |  |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **A- Objet du marché ou de l’accord-cadre** |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE POUR LES TRAVAUX DE RECONTRUCTION VESUBIE PROGRAMME 2025-2029** |  |

Le présent appel d'offres ouvert est soumis aux dispositions des articles R2124-2,1° et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique

|  |  |
| --- | --- |
| **B- Identification du pouvoir adjudicateur** |  |

Maître d’ouvrage : SMIAGE MARALPIN

Adresse : CADAM 147 bd du Mercantour CS 23182 - 06204 NICE CEDEX 3

Téléphone : 04 89 08 96 50

Adresse internet : [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Signataire du marché :** | Monsieur le Président du SMIAGE |  |
|  |  |  |
| **Personne habilitée :**  **en vertu des articles R2192-12 et**  **R2191-59 et suivants**  **du Code de la commande publique** | Monsieur le Président du SMIAGE |  |
| **Comptable assignataire des paiements :** | Monsieur le Payeur Départemental des Alpes-Maritimes |  |
| **Imputation budgétaire :** | Multi imputations |  |
| **Date de la délibération autorisant la passation et la signature du marché :** | 24/02/2023 |  |

Le présent accord-cadre est passé en vertu des dispositions des articles R2124-2,1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique, régissant l'appel d'offres ouvert.

**Article 1 – Identification de l'acheteur**

Autorité compétente pour signer l'accord-cadre : M. Charles Ange GINESY, Président, ou son représentant.

Comptable assignataire des paiements : Monsieur le Payeur Départemental des Alpes-Maritimes.

**Article 2 – Délai de validité des offres**

L'offre ainsi présentée ne lie le candidat que si son acceptation est notifiée dans un délai de 150 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

**Article 3 – Identification et engagement du candidat**

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché suivantes :

* L'acte d'engagement et ses éventuelles annexes ;
* Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
* Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ;
* Le cahier des clauses administratives générales – travaux (CCAG –Travaux) approuvé par arrêté du 30 mars 2021 et publié au JO du 1er avril 2021 ;
* Le mémoire justificatif ;
* Les actes spéciaux de sous-traitance et leurs avenants ;
* Le bordereau des prix unitaires (BPU).

et conformément à leurs clauses,

**Candidature individuelle :**

[ ] Le signataire s'engage sur la base de son offre et pour son propre compte :

* à produire, si l’offre est retenue et si celles-ci n'ont pas été fournis à l'appui de l'offre, les pièces prévues aux articles R2143-6 à R2143-10 du code de la commande publique dans un délai de 7 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui en sera faite par le pouvoir adjudicateur ;
* sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

Nom commercial et dénomination sociale :

Adresse établissement :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Adresse siège social (*si différente*) :

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

L'opérateur économique est une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 [ ]

[ ] Le signataire engage la société : sur la base de son offre :

* à produire, si l'offre est retenue et si celles-ci n'ont pas été fournis à l'appui de l'offre, les pièces prévues aux articles R2143-6 à R2143-10 du code de la commande publique dans un délai de 7 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui en sera faite par le pouvoir adjudicateur ;
* sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

Nom commercial et dénomination sociale :

Adresse établissement :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Adresse siège social (*si différente*) :

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

L'opérateur économique est une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 [ ]

**Candidature en groupement** :

[ ] L'ensemble des membres du groupement s'engagent sur la base de l'offre du groupement :

* à produire, si l’offre est retenue et si celles-ci n'ont pas été fournis à l'appui de l'offre, les pièces prévues aux articles R2143-6 à R2143-10 du code de la commande publique dans un délai de 7 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui en sera faite par le pouvoir adjudicateur ;
* sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

Nature du groupement : conjoint [ ] ou solidaire [ ]

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET et si l'opérateur économique est une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996].

Nom commercial et dénomination sociale de l'opérateur économique :

Adresse établissement :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Adresse siège social (*si différente*) :

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

L'opérateur économique est une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 [ ]

Nom commercial et dénomination sociale de l'opérateur économique :

Adresse établissement :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Adresse siège social (*si différente*) :

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

L'opérateur économique est une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 [ ]

Nom commercial et dénomination sociale de l'opérateur économique :

Adresse établissement :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Adresse siège social (*si différente*) :

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

L'opérateur économique est une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 [ ]

Nom commercial et dénomination sociale de l'opérateur économique :

Adresse établissement :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Adresse siège social (*si différente*) :

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

L'opérateur économique est une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 [ ]

Nom commercial et dénomination sociale de l'opérateur économique :

Adresse établissement :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Adresse siège social (*si différente*) :

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

L'opérateur économique est une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 [ ]

Nom commercial et dénomination sociale de l'opérateur économique :

Adresse établissement :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Adresse siège social (*si différente*) :

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

L'opérateur économique est une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 [ ]

Nom commercial et dénomination sociale de l'opérateur économique :

Adresse établissement :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Adresse siège social (*si différente*) :

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

L'opérateur économique est une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 [ ]

**Désigné dans l'accord-cadre, sous le nom de " titulaire ".**

**Article 4 – Répartitions des prestations entre membres du groupement**

Obligatoire si le groupement est conjoint :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nom du membre** | **Description des prestations à exécuter** | **Montant HT** |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

**Article 5 – Type de prix**

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

Les prix unitaires du bordereau de prix sont appliqués aux quantités réellement exécutées.

**Article 6 – Modalités de variation du prix**

Les prix sont révisables suivant les modalités détaillées au CCAP.

**Article 7 – Mois d'établissement des prix de l'accord-cadre**

Les prix sont réputés établis aux conditions économiques du mois correspondant à la date limite de remise des offres, par dérogation au CCAG.

Ce mois est appelé mois zéro (M0).

**Article 8 – Contenu des prix**

Les prix sont réputés complets.

Ils comprennent notamment toutes les charges fiscales, parafiscales, ou autres frappant obligatoirement la prestation. Des précisions sont apportées dans le CCAP.

**Article 8.1 – Modalités d'établissement des prix**

Les prix de l'accord-cadre sont hors T.V.A. et tiennent compte des éventuelles sujétions techniques précisées dans les bons de commandes.

**Article 09 – Montant de l'accord-cadre**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Première période** | | **Périodes suivantes** | |
| **Montant**  **Minimum** | **Montant**  **Maximum** | **Montant**  **Minimum** | **Montant**  **Maximum** |
| Sans montant minimum | 10 000 000,00 € HT | Sans montant minimum | 10 000 000,00 € HT |

**Article 10 – Sous-traitance**

Les annexes n°................................. à cet acte d'engagement indiquent, pour chaque sous-traitant payé directement, la nature et le montant des prestations qu'il est envisagé de lui faire exécuter, ainsi que les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque demande constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Ces demandes prennent effet à la notification de l'accord-cadre ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Les modifications ultérieures aux déclarations de sous-traitances déclarées au moment du dépôt des offres pourront être effectuées au moyen du formulaire DC4 (<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) sans nécessité de procéder à la modification contractuelle du présent acte d’engagement.

Le montant total des prestations qu'il est envisagé de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

* Taux de TVA : autoliquidation (la TVA est due par le titulaire)
* montant maximum hors taxes euros (en chiffres).

**Article 11 – Durée de l'accord-cadre**

L'accord-cadre relatif au lot commence à la date de l'accusé de réception de sa notification pour une durée initiale de 12 mois.

Il est renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois. Le pouvoir adjudicateur pourra renoncer à la reconduction tacite par dénonciation expresse faite un mois avant l'échéance du contrat par l'envoi d'un préavis au titulaire du marché avec recommandé et accusé de réception.

La durée maximale de l'accord-cadre est de 48 mois.

Le titulaire ne peut s'opposer à la reconduction tacite définie ci-avant.

**Délais d'exécution des bons de commande :**

Les délais de livraisons sont fixés par les bons de commande.

Le titulaire dispose d'un délai de 48 heures à réception du bon de commande pour faire connaître s'il est dans l'impossibilité de respecter le délai figurant sur ce document.

En cas de non-réponse de sa part, le délai fixé est considéré comme accepté.

Dans le cas où le délai n'est pas observé par le titulaire, le maître d'ouvrage se réserve le droit de faire exécuter lesdits travaux par un autre entrepreneur, aux frais et risques de titulaire défaillant.

L'attention du titulaire est attirée sur l'obligation absolue de tenir à la disposition du maître d'ouvrage, pendant la période des congés payés, un effectif d'ouvriers lui permettant d'assurer l'exécution des travaux demandés.

A la demande du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre, le titulaire ne peut refuser d'exécuter des travaux la nuit, le week-end ou les jours fériés.

Le bon de commande précise la durée de la période de préparation si celle-ci s'avère nécessaire pour le bon déroulement du chantier.

Sauf indication contraire donnée dans le bon de commande, le délai d'approvisionnement est inclus dans le délai d'exécution prescrit.

**Exception en cas d’urgence :**

En cas d’urgence, la demande d’intervention par le pouvoir adjudicateur se fera par tout moyen (appel téléphonique, e-mail, etc.) et sera confirmé par l’émission d’un bon de commande définitif ultérieurement. La demande d’intervention vaudra bon de commande « provisoire » dans l’attente du bon de commande définitif.

Le prestataire devra prévoir une équipe d’astreinte dédiée aux interventions en dehors des heures ouvrées. La procédure de permanence et d’intervention urgente suivant les modalités du CCTP et précisera les modalités d’exécution dans son mémoire technique avec notamment le délai nécessaire et suffisant pour se rendre sur les lieux d’intervention afin de réaliser la prestation.

**Article 12 – Paiement**

En cas de paiement sur un seul compte, le pouvoir adjudicateur se libère des sommes dues au titre du présent accord-cadre en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

*(joindre le RIB correspondant)*

Libellé du compte :

Domiciliation :

Adresse :

Code IBAN :

Code BIC :

En cas de paiement sur plusieurs comptes, selon la situation, remplir l'annexe "Désignation des comptes en cas de répartition des prestations par membres de groupement" ou l'annexe "Désignation des comptes en cas d'établissements secondaires susceptibles de réaliser ou de facturer les prestations".

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se libère des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Les paiements sont effectués en euros.

**Article 13 – Avance**

Conformément à l'article R2191-5 du code de la commande publique, le ou les candidats ci-avant désignés :

[ ] refusent de percevoir la ou les éventuelles avances prévues

**Article 14 – Contrôle sur site du respect des conventions OIT**

Le titulaire s'engage à respecter ou à faire respecter les dispositions des conventions de l'Organisation Internationale du Travail et à faciliter, le cas échéant, le contrôle sur sites du respect des obligations et dispositions en matière de protection et de conditions de travail de la main d'œuvre employée, par un tiers dûment mandaté à cet effet par le pouvoir adjudicateur.

**Article 15 – Signature de l'accord-cadre par le candidat individuel**

**Fait en un seul original**

|  |
| --- |
|  |
| **Nom, prénom et qualité du signataire\*** | | **Lieu et date de signature** | **Signature** |
|  | |  |  |

*\* Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.*

**Article 16 – Signature de l'accord-cadre en cas de groupement**

**Fait en un seul original**

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant (article R. 2142-23 du code de la commande publique) :

**Nom commercial et dénomination sociale du mandataire :**

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est : conjoint [ ] ou solidaire [ ]

**[ ] Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement :** *(Cocher la ou les cases correspondantes.)*

[ ] pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;

*(joindre les pouvoirs en annexe du présent document. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)*

[ ] pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;

*(joindre les pouvoirs en annexe du présent document. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)*

[ ] ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe

**[ ] Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement :** *(Cocher la case correspondante.)*

[ ] donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations

[ ] donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public

[ ]donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous ; *(Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)*

|  |
| --- |
|  |
| **Nom, prénom et qualité du signataire\*** | | **Lieu et date de signature** | **Signature** |
|  | |  |  |
|  | |  |  |
|  | |  |  |
|  | |  |  |
|  | |  |  |
|  | |  |  |

*\* Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.*

**Article 17 - L’engagement d’insertion (obligatoire)**

**Je soussigné(e),**

**Nom de la signature :**

**Prénom :**

**Qualité :**

DECLARE avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et notamment des dispositions relatives à l’action obligatoire d’insertion professionnelle en faveur de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

M’ENGAGE, si je suis déclaré attributaire à :

* réserver, pendant la durée d’exécution du marché concerné, le nombre d’heures d’insertion, indiqué au 30.5 du cahier des clauses administratives particulières.
* à prendre contact avec le facilitateur désigné à ce même article du cahier des clauses administratives particulières, afin de préciser les modalités de mise en œuvre de la clause
* à fournir, à la demande de ce même facilitateur, et dans le délai qui me sera imparti, toutes informations utiles à l’appréciation de la réalisation de l’action d’insertion.

Pour le titulaire : *La signature de l’acte d’engagement vaut engagement sur la clause d’insertion.*

**Article 19 – Liste des annexes à l'acte d'engagement**

* Annexe - Désignation des comptes en cas d'établissements secondaires
* Annexe - Désignation des comptes en cas de répartition des prestations par membres
* Annexe - En cas de sous-traitance

**Article 20 – Acceptation de l'accord-cadre (à remplir par le pouvoir adjudicateur)**

L'offre acceptée pour valoir acte d'engagement est la suivante :

Pour un montant de : (euros HT)

A NICE

Le *date de la signature électronique*

Signature de l'autorité compétente.

**Cadre pour nantissement ou cession de créance :** (1)

*Formule d'origine*

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

* la totalité de l'accord-cadre (2)
* la partie des prestations évaluées à euros (en lettres)
* que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct.
* la partie des prestations évaluées à euros (en lettres)
* et devant être exécutées par en qualité de :

[ ] co-traitant

[ ] sous-traitant

A ,

le (3)

Signature,

(1) A remplir par le pouvoir adjudicateur en original sur une photocopie.

(2) Rayer la mention inutile.

(3) Date et signature originales.

**Annotations ultérieures éventuelles**

Le titulaire souhaite ne pas confier l'exécution d'une partie des prestations à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct. Cette partie non sous-traitée est au maximum de euros TTC

**ANNEXE - Désignation des comptes en cas d'établissements secondaires**

*(A reproduire pour chacun des opérateurs économiques concernés)*

Acheteur : **SMIAGE**

147 boulevard du Mercantour

CS 23182

06204 NICE

Intitulé de l'accord-cadre :

**ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE POUR LES TRAVAUX DE RECONTRUCTION VESUBIE PROGRAMME 2025-2029**

**Désignation de l'opérateur économique de rattachement :**

Nom de l'opérateur économique :

Si des établissements secondaires sont susceptibles de réaliser ou de facturer les prestations, compléter le tableau ci-après et joindre les RIB correspondants.

|  |
| --- |
|  |
| **Nom Etablissement secondaire** | | **SIRET** | **N° Compte** | **Adresse** |
|  | |  |  |  |
|  | |  |  |  |
|  | |  |  |  |
|  | |  |  |  |
|  | |  |  |  |
|  | |  |  |  |
|  | |  |  |  |
|  | |  |  |  |
|  | |  |  |  |

**ANNEXE - Désignation des comptes en cas de répartition des prestations par membres**

Acheteur : **SMIAGE**

147 boulevard du Mercantour

CS 23182

06204 NICE

Intitulé de l'accord-cadre :

**ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE POUR LES TRAVAUX DE RECONTRUCTION VESUBIE PROGRAMME 2025-2029**

En cas de répartitions des prestations par membres du groupement, compléter le tableau ci-après et joindre les RIB correspondants.

|  |
| --- |
|  |
| **Nom Membre groupement** | | **SIRET** | **N° Compte** |
|  | |  |  |
|  | |  |  |
|  | |  |  |
|  | |  |  |
|  | |  |  |
|  | |  |  |
|  | |  |  |
|  | |  |  |
|  | |  |  |

**ANNEXE - En cas de sous-traitance : Demande d'acceptation d'un sous-traitant**

*(A reproduire pour chacun des sous-traitants)*

Acheteur : SMIAGE

147 boulevard du Mercantour

CS 23182

06204 NICE

Comptable assignataire des paiements : Monsieur le Payeur Départemental des Alpes-Maritimes

Intitulé de l'accord-cadre :

**ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE POUR LES TRAVAUX DE RECONTRUCTION VESUBIE PROGRAMME 2025-2029**

**Sous-traitant n°....**

Titulaire :

**1/Désignation du sous-traitant :**

Je soussigné,

Nom et Prénom :

[ ] Agissant en mon nom personnel :

Domicilié à :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de :

Sous le n°

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

[ ] Agissant pour le nom et pour le compte de la société (intitulé complet et forme juridique de la société :

Domicilié à :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de :

Sous le n°

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

Le sous-traitant est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 ?

[ ] Oui [ ] Non

Cette information a une incidence sur la périodicité de versement des acomptes (article R2191-22 du code de la commande publique)

**2/ Montant des prestations sous-traitées**

Dans le cas où le sous-traitant a droit au paiement direct, le montant des prestations sous-traitées indiqué ci-dessous, revalorisé le cas échéant par application de la formule de variation des prix indiquée infra, constitue le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant.

a) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de prestations ne relevant pas du b) ci-dessous :

* Taux de la TVA :
* Montant HT :
* Montant TTC :

b) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de travaux sous-traités relevant du 2 nonies de l'article 283 du code général des impôts :

* Taux de la TVA : auto-liquidation (la TVA est due par le titulaire) :
* Montant hors TVA :

**3/ Conditions de paiement du contrat de sous-traitance**

*Un RIB du sous-traitant doit être joint*

Compte à créditer :

Nom de l'établissement bancaire :

Numéro de compte :

Modalités de variation des prix :

Les sous-traitants de premier rang bénéficient des dispositions relatives aux avances et acomptes.

**4/ Sous-traitance de traitement de données à caractère personnel**

(*à compléter le cas échéant*)

Le sous-traitant est autorisé à traiter les données à caractère personnel nécessaires pour fournir le ou les service(s) suivant(s) :

La durée du traitement est :

La nature des opérations réalisées sur les données est :

La ou les finalité(s) du traitement sont :

Les données à caractère personnel traitées sont :

Les catégories de personnes concernées sont :

Le soumissionnaire/titulaire déclare que :

[ ] Le sous-traitant présente des garanties suffisantes pour la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles propres à assurer la protection des données personnelles ;

[ ] Le contrat de sous-traitance intègre les clauses obligatoires prévues par l'article 28 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (RGPD).

**5/ Déclaration du sous-traitant**

[ ] Le sous-traitant déclare sur l'honneur n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-10 du code de la commande publique.

Le sous-traitant demande à bénéficier d'une avance

[ ] oui [ ] non

Fait à , le

Le sous-traitant,

**6/ Déclaration du titulaire**

Le titulaire déclare que son sous-traitant remplit les conditions pour avoir droit au paiement direct (tel est le cas si le montant du contrat de sous-traitance est supérieur à 600 euros TTC) :

[ ] oui [ ] non

Fait à …………………………..le

Le soumissionnaire ou le titulaire,

La notification du marché emporte acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement par l'acheteur.